



Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE-X
PRIEURÉ SAINT-JEAN-EUDES

TRIMESTRIEL - N° 202 - MARS 2017 - 1€

Un conservateur en liturgie

1

Conservateur-corrupteur

5

Mgr Lefebvre et
la nouvelle messe

6

Un vicaire silencieux

10

Chronique du prieuré

12

Prieuré Saint-Jean-Eudes
1, rue des Prébendes
14 210 Gavrus
Tél. : 02 31 08 03 85
Fax : 09 82 62 21 94
14p.gavrus@fsspx.fr

Un Conservateur en liturgie

Par l'abbé Philippe Nansenet

LE CARDINAL Sarah a retenu notre attention par la parution de livres d'entretiens (« Dieu ou rien » en 2015, et « La force du silence » en 2016). De plus, comme préfet de la Congrégation pour le Culte divin, dans le cadre d'un congrès international organisé par le mouvement *Sacra Liturgia*, il a donné une allocution remarquée, à Londres, le 5 juillet dernier. Elle est rapportée avec les plus vifs éloges par *Tu es Petrus*, la revue des amis de la Fraternité Saint-Pierre, en son numéro de septembre 2016.

DE PRIME abord, le cardinal Robert Sarah, Guinéen, né en 1945, ordonné prêtre en 1969, sacré évêque en 1979, attire notre estime. Il est issu d'un pays ravagé par la persécution du sanguinaire Sekou Touré. Le cardinal sait rendre un hommage appuyé à son prédécesseur, Mgr Tchidimbo qui, par fidélité au Seigneur Jésus, a connu l'atrocité des geôles communistes. Mais quelle conception de la liturgie

promeut-il aujourd'hui, de Rome ? Fait-il montre de courage ? Et quand même il en ferait, est-il en mesure de remédier au désastre liturgique entraîné par la révolution conciliaire ?

Le cardinal, aussi bien dans le chapitre trois de *La force du silence*



(« Le silence et le mystère sacré ») que dans son allocution, invoque et cite sans cesse les derniers pontifes qu'il tente de rattacher à leurs prédécesseurs du début du XXe. Dans le même temps, il se dit en plein accord de vue avec le pape François. Cependant, avec une naïveté qui ne peut être que diplomatique, il ose quelques remarques acerbes. Il fait remarquer entre autres choses : « J'ai vu des prêtres, des évêques, habillés pour célébrer la sainte messe, sortir leurs téléphones ou leurs appareils photos et s'en servir au cours de la sainte liturgie... Il est urgent, à mon sens, de réfléchir et de poser la question de l'idonéité de ces immenses concélébrations... »¹ Mais qui a multiplié les *happenings* liturgiques avec des centaines de concélébrants ? Jean-Paul II ! De plus, à l'heure de *Amoris Laetitia*, il n'est pas non plus anodin d'écrire : « Certains prêtres traitent l'Eucharistie avec un parfait mépris. Il voient la messe comme un banquet bavard où les chrétiens fidèles à l'enseignement de Jésus, les divorcés remariés, les hommes et les femmes en situation d'adultère, les touristes non baptisés qui participent aux célébrations eucharistiques des grandes foules anonymes peuvent avoir accès au corps et au sang du Christ, sans distinction. L'Église doit examiner avec urgence l'opportunité ecclésiale et pastorale de ces immenses célébrations eucharistiques composées de milliers et de milliers de participants. Il y a grand danger à transformer le grand mystère de la foi en une vulgaire kermesse et à profaner le corps et le précieux sang du Christ. »² Ne vise-t-il pas là les *Journées Mondiales de la Jeunesse* instituées par Jean-Paul II et relayées par Benoît XVI et François ?

Mais ne nous y trompons pas, le cardinal, tout rempli de bonnes intentions qu'il est, reste un conservateur embarrassé par les conséquences de causes profondes qu'il semble percevoir par instants, mais qu'il ne saurait dénoncer, car il va de soi pour lui qu'en les promulguant, Paul VI a rendu les réformes normatives et leur a assuré licéité – autrement dit bonté, légitimité – et validité³. Aussi, même s'il ne passe pas sous un entier silence le *Bref examen critique* placé sous le patronage des cardinaux Ottaviani et Bacci⁴ – étude qui démontre que le nouveau rite s'écarte de manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail de la théologie de la

Sainte Messe telle qu'elle fut définie lors de la 20^e session du Concile de Trente⁵ – devant les nombreuses dérives déplorables, le cardinal reste démuni : il ne peut que crier à la trahison des intentions des Pères du Concile Vatican II, « à de mauvaises interprétations »⁶, « à des pratiques abusives »⁷. Notre réponse de principe est simple et devrait rallier tout esprit non prévenu : qui a mis en œuvre dans les diocèses au fil des ans la constitution liturgique *Sacro-sanctum Concilium* et le *Novus Ordo Missae* ? Les Pères du Concile ! C'est le législateur même qui a été l'interprète, l'organisateur et l'exécuteur de la réforme. Dans ces conditions, est-il honnête d'en référer à une prétendue herméneutique des media qui se serait imposée par de mystérieux canaux ? Aussi ne pouvons-nous pas lire le numéro 1 de la Constitution comme le cardinal Sarah le fait. Mais commençons par le reproduire : « 1) Puisque le saint Concile se propose de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; 2) de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements ; 3) de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ 4) et de fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église, il estime qu'il lui revient à un titre particulier de veiller aussi à la restauration et au progrès de la liturgie. » Quatre raisons ont été données pour entreprendre la réforme liturgique. Examinons-les.

A LA PREMIÈRE et à la deuxième – « puisque le saint Concile se propose de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements » – nous pourrions répondre que le progrès de la vie chrétienne ne nécessitait plus aucune réforme liturgique majeure. Cette dernière était en voie d'achèvement. De saint Pie X à Jean XXIII, les papes y avaient travaillé. Il fallait surtout s'appliquer à la mettre en œuvre et à en vivre. Le prurit d'adaptation

sionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XX^e session du Concile de Trente, lequel, en fixant définitivement, les « canons » du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du mystère. » L'étude théologique qui accompagne la lettre se termine ainsi : « L'abandon d'une tradition liturgique qui fut pendant quatre siècles le signe et le gage de l'unité de culte, son remplacement par une autre liturgie qui ne pourra être qu'une cause de division par les licences innombrables qu'elle autorise implicitement, par les insinuations qu'elle favorise, et par ses atteintes manifestes à la pureté de la foi : voilà qui apparaît, pour parler en termes modérés, comme une incalculable erreur. »

6. TEP p 31 – 7. TEP p 33

1. TEP p 38 – 2. LFDS p 160 – 3. TEP p 31 – 4. TEP p 38

5. Nous lisons au début de la lettre à l'adresse de Paul VI : « Comme le prouve suffisamment l'examen critique ci-joint, si bref soit-il, œuvre d'un groupe choisi de théologiens, de liturgistes et de pasteurs d'âmes, le nouvel Ordo Missae, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort diverses, qui y paraissent sous-entendus, ou impliqués, s'éloigne de façon impres-

à tout crin au monde qui change ne serait-il pas le signe d'une incurable superficialité, la manifestation de la substitution du souci de l'homme au souci de la louange à l'adresse de la Trinité adorable ? Pourquoi ne pas continuer de prier comme d'innombrables saints l'ont fait ?

LA TROISIÈME raison avancée – « puisque le Saint Concile se propose de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ » – ne prête-t-elle pas le flanc à la critique d'intention œcuménique ? « Bien sûr – répond le cardinal, en substance – après le Concile certains ont eu ce but en vue et ont cru pouvoir user de la liturgie comme d'un moyen, mais les Pères eux-mêmes savaient que cela n'est pas possible. » Des aveux de taille ont pourtant manifesté le contraire. Témoin l'ami de Paul VI, le philosophe Jean Guittou qui a pu dire : « ... Je ne crois pas me tromper en disant que l'intention de Paul VI et de la nouvelle liturgie qui porte son nom, c'est de demander aux fidèles une plus grande participation à la messe, c'est de faire une plus grande place à l'Écriture, une moins grande place à tout ce qu'il y a, certains diront de magique, d'autres de consécration transsubstantielle, ce qui est la foi catholique. Autrement dit, il y a chez Paul VI une intention œcuménique d'effacer, ou du moins de corriger, ou du moins d'assouplir, ce qu'il y a de trop catholique au sens traditionnel dans la messe, et de rapprocher la messe, je le répète, de la cène calviniste. »⁸ Qui plus est, le principal auteur de la réforme liturgique, Mgr Bugnini, n'a pas caché cette préoccupation œcuménique en écrivant, en 1965, à l'occasion des modifications apportées à la liturgie du Vendredi Saint : « L'Église a été guidée par l'amour des âmes et le désir de tout faire pour faciliter à nos frères séparés le chemin de l'union, en écartant toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir. »⁹ Pour ne pas déplaire aux protestants, l'offertoire qui mettait déjà en lumière le caractère sacrificiel de la messe a été remplacé par une formule juive de bénédiction ; le vernaculaire a chassé le latin ; à l'autel, une table a été substituée, laquelle est bien évidemment tournée vers l'assemblée ; la communion est distribuée dans la main etc... Le cardinal s'en désole. Il voudrait reprendre d'une manière ou d'une autre le chantier ratzingérien de *la réforme de la réforme*, car c'est une question de vie ou de mort : « Malgré les grincements de dents, elle adviendra, car il en va de l'avenir de l'Église »¹⁰. Plus modeste-

ment, dans son allocution, le cardinal avance : « ce débat a parfois lieu sous l'intitulé de réforme de la réforme... Je ne pense pas qu'on puisse disqualifier la possibilité ou l'opportunité d'une réforme officielle de la réforme liturgique. »¹¹ Et le cardinal de souhaiter la réintroduction des prières de l'offertoire¹², de souligner l'importance de la Messe célébrée tournée vers l'abside, autrement dit vers l'orient, le plus souvent, afin de parer au danger d'une assemblée autocélebrante. Mais conscient des oppositions que les



Mgr Rifan concélébrant la nouvelle messe

propositions de redressement suscitent, il se contenterait en définitive d'un simple *orient mystique*, d'une croix posée sur l'autel. Il demande le rééquilibrage entre les langues vernaculaires et l'usage du latin¹³. Certes, il n'ose pas aborder de manière directe la question de la communion sur la langue, mais ce qu'il dit de l'agenouillement pour sa réception suppose le retour à la pratique millénaire. A vrai dire, sa réticence à traiter de ce sujet se révèle éloquent ! Le cardinal est un prélat en cage, dénué de tout pouvoir véritable. Il ne fait pas bon d'être une simple conservateur ! Le camouflet d'un désaveu menace toujours ! Pour preuve, l'introducteur de l'Allocution dans *Tu es Petrus*, nous apprend, en maniant la litote¹⁴ que : « la salle de presse du Vatican a donné l'impression de relativiser la portée des propos du cardinal, voire d'en infirmer les déclarations. » Quand l'Église s'autodétruit, le salut n'est que dans une réaction vive faisant suite à un diagnostic lucide. Il faut porter le fer dans la plaie, ne pas se contenter d'une cotte mal taillée. Que penser de cette proposition : « J'ajoute que la célébration pleine et riche de la forme ancienne du rite romain, l'*usus antiquior*, devrait être une part importante de la formation liturgique du clergé. Sans cela, comment commencer à comprendre et à célébrer les rites réformés selon l'herméneutique de la continuité si l'on n'a jamais

8. *Catéchisme de la Crise dans l'Église catholique* – abbé Gaudron – 2^e édition – p 185

9. Ibid. p 186 – 10. LFDS p 203

11. TEP p 37 – 12. LFDS p 210 – 13. TEP p 41 – 14. TEP p 18

fait l'expérience de la beauté de la tradition liturgique que connurent les Pères du Concile eux-mêmes et qui a façonné tant de saints pendant des siècles ? »¹⁵ Sans le dire, le cardinal n'admet-il pas ici l'équivocité foncière et irrémédiable du nouveau rite ? Peut-on alors continuer de le prétendre légitime ou licite alors même que le pape l'a promulgué ? Ce n'est pas sans raison que beaucoup de protestants qui refusaient bien évidemment la messe traditionnelle, ont affirmé qu'ils ne voyaient aucune difficulté à utiliser le nouveau rite pour célébrer la cène protestante¹⁶ Comme le disait un supérieur du District de France de la Fraternité, notre combat liturgique prendra fin quand on aura soufflé la dernière bougie de la dernière nouvelle messe, pas avant !

LA QUATRIÈME raison – « puisque le Saint Concile se propose de fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église » – ne laisse pas non plus de nous inquiéter. La liturgie s'adresse-t-elle à Dieu ou à l'homme ? Nous tourne-t-elle vers notre Créateur et Sauveur ou vers le prochain, voire le lointain ? Nous assistons ici à la naissance de ce qui est maintenant appelé inculturation. Notre cardinal se dresse là-contre : « Je suis Africain. Permettez-moi de le dire clairement : la liturgie n'est pas le lieu pour promouvoir ma culture. Elle est bien plutôt le lieu où ma culture est baptisée, où ma culture s'élève à la hauteur du divin. »¹⁷ Il ne veut pas d'une *africanisation*, d'une *latino-américanisation* de la liturgie, il ne veut pas « d'une liturgie horizontale, anthropocentrique et festive, ressemblant à des événements culturels

bruyants et vulgaires »¹⁸. Mais la destruction de l'offertoire et son remplacement par la présentation des dons n'en a-t-elle pas été l'occasion ? De l'inculturation, le cardinal garde le mot, mais s'efforce d'en inverser le sens couramment admis : elle ne devrait plus être selon lui l'appropriation de la culture locale par la liturgie, mais l'appropriation par la culture locale du message chrétien. Faisons remarquer qu'à garder le mot, on risque fort d'avaler la chose telle qu'elle existe et non pas telle qu'on aimerait qu'elle fût ! L'Église n'en a-t-elle pas déjà fait l'expérience amère avec le terme de démocratie, sous Léon XIII ?

EN CONCLUSION peut-on dire comme le cardinal que « les Pères n'avaient pas l'intention de faire la révolution, mais une évolution, une réforme modérée » ?¹⁹ Il nous faut distinguer. Sans doute la plupart des Pères ne savaient pas en 1963 qu'ils donnaient le branle à une machine infernale. La suite du Concile avec sa nouvelle conception de l'Église comme communion hiérarchique qui place le peuple de Dieu en première ligne les préparerait bientôt à l'admettre (Cf. la Constitution *Lumen Gentium*). La Révolution est un mouvement. La Constitution *Sacrosanctum Concilium* doit être lue à la lumière de tous les textes du Concile. La Révolution liturgique, les Pères finiront par l'approuver ou du moins par y consentir à quelques notables exceptions près. Elle était déjà inscrite pour les initiés dans ce premier numéro de *Sacrosanctum Concilium*, sur lequel le cardinal veut s'appuyer pour engager un renouveau liturgique²⁰. Ce fondement n'est que du sable ! On se doit de le dénoncer si l'on veut rendre sa splendeur au culte liturgique. Le cardinal veut reconstruire, mais qu'il prenne garde de ne pas détruire ce qui reste debout, sur l'ordre du pape François. La Révolution aime à utiliser les conservateurs ! Ainsi le cardinal Sarah a-t-il rédigé le 6 janvier 2016 puis promulgué le 21 janvier un décret qui modifie la cérémonie du lavement des pieds dans le rite romain. Jusque là réservé aux hommes baptisés, il est désormais étendu à l'ensemble des humains dans leur diversité. Le droit s'aligne sur le fait du pape avec l'accord d'un opposant conservateur !

15. TEP p 35

16. ITINÉRAIRES N°192, p 16 et 17 :

- Selon Max Thurian, de Taizé : Le *Novus Ordo Missae* « est un exemple de ce souci fécond d'unité ouverte et de fidélité dynamique, de véritable catholicité : un des fruits en sera peut-être que des communautés non catholiques pourront célébrer la Sainte Cène avec les mêmes prières que l'Église catholique. Théologiquement, c'est possible. »
- Selon M. Siegvall, professeur de dogmatique à la faculté protestante de Strasbourg, « rien dans la messe maintenant renouvelée ne peut gêner le chrétien évangélique ».
- Selon le Consistoire supérieur de la Confession d'Augsbourg et de Lorraine, « étant donné les formes actuelles de la célébration eucharistique dans l'Église catholique et en raison des convergences théologiques présentes... il devrait être possible, aujourd'hui à un protestant de reconnaître dans la célébration eucharistique catholique la cène instituée par le Seigneur... Nous tenons à l'utilisation des nouvelles prières eucharistiques dans lesquelles nous nous retrouvons et qui ont l'avantage de nuancer la théologie du sacrifice que nous avions l'habitude d'attribuer au catholicisme. Ces prières nous invitent à retrouver une théologie évangélique du sacrifice... »

17. TEP p 25

18. LFDS p 203

19. TEP p 27

20. SEDES SAPIENTIAE N°77, p 74 . En janvier 1963, le cardinal Suenens faisait paraître simultanément en sept langues le livre Promotion apostolique de la vie religieuse, et citait J. Chevalier : « Une identité de vie suppose un changement continu dont la continuité même suffit à assurer l'unité. » Ce mobilisme général n'entraîne-t-il pas à une révolution permanente ?



Conservateur = corrupteur

Par l'abbé Étienne de Blois

« C'EST une forme de modestie louable que de ne pas vouloir être excentrique... » Les conservateurs ont des qualités, on ne peut le nier. Ils ont celle d'un certain courage, puisqu'il leur faut sans cesse s'opposer aux progressistes. Mais nous ne voulons pas ici juger de leurs intentions, ni dire en quoi ils sont excusables. Nous voulons seulement manifester le danger que courent, et font courir, les conservateurs. Non pas ceux qui cherchent la vérité et qui s'arrêtent – un temps trompé – aux seules apparences de la vérité, mais les conservateurs qui tiennent à le rester.

« ...Mais cette modestie est devenue impossible à pratiquer aujourd'hui ! » Selon les faux-penseurs vrais-menteurs, le monde serait divisé en droite et gauche, conservateurs et progressistes. C'est faux. Le monde est divisé depuis le péché de Lucifer entre ceux qui acceptent l'autorité de Dieu et ceux qui la refusent.

Ceux qui acceptent l'autorité divine sont appelés contre-révolutionnaires mais ils forment ce qui a pour vrai titre : la « Tradition ». Les hommes de Tradition acceptent ce qui est transmis par les anciens parce que reçu de Dieu. Les révolutionnaires refusent toute transmission parce qu'ils refusent de recevoir une quelconque loi.

Ceux qui refusent l'autorité sont les révolutionnaires. Les progressistes sont de francs révolutionnaires : ils refusent la Tradition, et cherchent toujours et sans cesse du nouveau.

Les conservateurs ne sont pas de la Tradition : ils ne cherchent pas à transmettre ce qui est divin mais à conserver un pauvre état humain. Les conservateurs conservent un état présent. Le conservateur alimentaire maintient la viande dans un état intermédiaire entre la vie et la moisissure. L'apparence est appétissante, mais cache des principes morbides. L'homme conservateur souhaite maintenir le monde dans un état apparent plaisant... et dans un état réel de révolution.

Objectivement le conservateur est, – bien souvent à son corps défendant –, un hypocrite révolutionnaire. Il conserve à la Révolution une apparence sortable. Il en est le meilleur allié, nolens volens.

Le conservateur est le meilleur ennemi de la Tradition. Le meilleur parce que le plus proche quant aux apparences. Combien sont trompés ? « C'est la même messe... » Oui, mais ce n'est pas la même doctrine ! Les schismatiques aussi célèbrent la même messe. Le conservateur est ennemi de la Tradition parce que les principes du conservateur sont ceux du Révolutionnaire, la logique et l'honneur en moins.

Pour réduire un homme de Tradition à un conservateur, le révolutionnaire adopte une tactique très habile en disant simplement : « Venez sous mon toit, je vous laisse libre ». Le révolutionnaire baisse les armes, mais n'abandonne aucunement le terrain. De quelle liberté parlons-nous ? Le révolutionnaire entend la liberté comme une indépendance de Dieu. Généreusement, il propose la liberté à la Tradition, la même liberté qu'il réclame pour toutes les erreurs, la liberté de Satan. Si l'homme de Tradition entre dans le cercle de la liberté révolutionnaire, il sort de l'adhésion à la vérité de Dieu, l'ayant réduite à une simple opinion humaine. Il gardera longtemps peut-être les apparences de la Tradition, mais il aura accepté dans son cœur le poison de la Révolution : c'est un conservateur de plus.

Le conservateur a voulu sauver deux choses : les apparences et son honneur. Malheureusement l'honneur ne se conserve pas à la sauvette. Il demande à être servi avec noblesse, franchise et force. Le conservateur espère servir en restant sortable, en étant acceptable par ceux qu'il cherche à sauver. Faux honneur, vraie trahison : pour être accepté par le révolutionnaire, qui honni la Tradition, il a fallu cacher celle-ci. Belle noblesse, belle franchise, belle force ! La Tradition est comme une plante : à l'ombre, elle crève, doucement, insensiblement. La Tradition transmet quelque chose. Cachée, coupée de sa source, elle n'est plus Tradition. La peau est restée, l'outre s'est vidée.

Le conservateur peut s'écrier : « Tout est sauf, fors l'honneur et la vérité ! »



Monseigneur Lefebvre et la nouvelle messe

Par l'abbé Raphaël d'Abbadie

ON SAIT que la nouvelle messe a été élaborée avec l'aide d'« observateurs » protestants, afin de ne pas déplaire aux « frères séparés » qui haïssent le Saint-Sacrifice de la Messe. Si Mgr Lefebvre n'a pas manqué de réagir très tôt à la nocivité de cette réforme, en prenant une part active à la rédaction du *Bref examen critique* des Cardinaux Ottaviani et Bacci¹, il lui a fallu néanmoins plusieurs années pour arriver à la position qui est aujourd'hui celle la Fraternité. Cet article tente d'en exposer l'évolution.



Notons tout d'abord que ce long temps nous dévoile toute la prudence pastorale de l'archevêque missionnaire, qui se trouve face à un problème absolument nouveau dans l'Église, et pour le moins épineux : ce nouveau rite est empreint d'une ambiguïté calculée pour contenter les hérétiques, ambiguïté qui ne le rend cependant pas strictement invalide ou formellement hérétique... Comment un fidèle doit-il réagir face à un tel rite, qui plus est promulgué par le

pape Paul VI ? Faudrait-il, pour demeurer bon catholique, devenir protestant ? La réponse de Monseigneur s'appuie sur une constatation des faits (qu'il avait d'ailleurs prévus) : les fruits de cette réforme ont produit (et produisent encore), au fur et à mesure des années, toute leur amertume. Aussi l'attitude du fondateur de la Fraternité devient-elle à son tour de plus en plus catégorique. Pour plus de clarté, il nous a semblé bon de distinguer trois périodes dans l'évolution de l'attitude de Mgr Lefebvre.

Première période : un nouveau rite périlleux qui ne supprime pas la Messe de toujours (1969-1974)

DÈS LA mise en application du *novus ordo*, en novembre 1969, Mgr Lefebvre annonce à ses séminaristes qu'il gardera la Messe traditionnelle². Il ne fait qu'user du délai donné par Rome, qui ne compte rendre la réforme obligatoire qu'à la fin de l'année 1971. Mais arrivé à cette date, il explique son refus de la réforme : « Si jamais nous prenions le *novus ordo missae*, nous n'aurions plus de vocations : l'arbre se dessècherait comme si on avait mis la hache à la racine. »³ Cependant, il estime encore qu'au cas où un fidèle ne peut assister à une messe de toujours, il ne peut pour autant se dispenser de la nouvelle messe, du moment qu'elle est célébrée par un prêtre « digne et fidèle »⁴. Cette précision est importante, car dans son acuité théologique et doctrinale, Monseigneur dénonce dès 1971 le danger inhérent à cette réforme protestantisante : « On peut donc se demander très légitimement si insensiblement la foi catholique dans les vérités éternelles de la Messe disparaissant, la validité des Messes ne disparaît pas aussi. L'intention du célébrant portera sur

2. Ibid. p. 441.

3. Ibid. p. 488.

4. Ibid. p. 442. Mgr Lefebvre insistera sur ce point en 1972 auprès de ses séminaristes : « S'il se trouve un prêtre pieux qui dise la messe nouvelle en la rendant aussi traditionnelle que possible, il est bon que vous y assistiez pour satisfaire au précepte dominical. » (Ibid. p. 490).

1. Cf. *Marcel Lefebvre, une vie* par Mgr Tissier de Mallerais (Clovis, 2002) p. 419 et suivantes.

la nouvelle conception de la Messe qui, dans peu de temps, ne sera autre que la conception protestante. La Messe ne sera plus valide. »⁵ Ce qu'il confirme en 1973 : « Il est entendu que notre attitude deviendra de plus en plus radicale au fur et à mesure que le temps passe, l'invalidité se répandant avec l'hérésie. »⁶ Et en 1975, il apporte cette effrayante précision : « Tous ces changements dans le nouveau rite sont vraiment périlleux, parce que peu à peu, surtout pour les jeunes prêtres, qui n'ont plus l'idée du Sacrifice, de la présence réelle, de la transsubstantiation et pour lesquels tout cela ne signifie plus rien, ces jeunes prêtres perdent l'intention de faire ce que fait l'Eglise et ne disent plus de messes valides. Certes les prêtres âgés, quand ils célèbrent selon le nouveau rite, ont encore la foi de toujours. Ils ont dit la messe avec l'ancien durant tant d'années, ils en gardent les mêmes intentions, on peut croire que leur messe est valide. Mais dans la mesure où ces intentions s'en vont, disparaissent, dans cette mesure, les messes ne seront plus valides. »⁷

Deuxième période :
un nouveau rite nocif qui ne peut obliger
(1975-1979)

C'EST le 5 mai 1975, en la fête de saint Pie V, que Monseigneur a pris la résolution de maintenir coûte que coûte la Messe traditionnelle⁸. Son jugement devient alors plus catégorique quant à la nouvelle messe : « elle n'oblige pas pour l'accomplissement du devoir dominical. »⁹ Cela semble une application de sa célèbre *Déclaration du 21 novembre 1974*, qu'il n'est pas inutile de rappeler. Il y affirme son adhésion « à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité », mais aussi son refus « de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le Concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues. Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des sacrements, à la disparition de la vie religieuse [...] Aucune autorité,

même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles. [...] Cette réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de



Les six ministres protestants ayant participé à l'élaboration de la nouvelle messe

l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit. La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la réforme.[...] »¹⁰ Le 29 août 1976, dans son homélie célèbre qu'il prononce à Lille, Monseigneur ne mâche pas ses mots et traite le nouveau rite de « messe bâtarde ». Il s'en explique : « C'est précisément parce que cette union voulue par les libéraux, entre l'Église et la Révolution et la subversion, est une union adultère, que de cette union adultère ne peuvent venir que des bâtards ! Et qui sont ces bâtards ? Ce sont nos rites, le rite de la nouvelle messe est un rite bâtard ! Les sacrements sont des sacrements bâtards : nous ne savons plus si ces sacrements donnent la grâce ou ne la donnent pas. »¹¹ Si de tels propos choquent aujourd'hui nos mentalités modernes et leur semblent scandaleux, rappelons-nous qu'ils ne sont que le fruit d'une légitime indignation.

5. *Un évêque parle*, DMM, p. 143.

6. *Marcel Lefebvre, une vie* par Mgr Tissier de Mallerais (Clovis, 2002), p. 490.

7. *Un évêque parle*, DMM, p. 285-286.

8. *Marcel Lefebvre, une vie* par Mgr Tissier de Mallerais (Clovis, 2002) p. 508, note 3. C'était le jour même des funérailles du Père Calmel, grand défenseur de la Tradition.

9. *Ibid.* p. 490.

10. *Déclaration du 21 novembre 1974*, in *Un évêque parle*, DMM, p. 270 et suivantes. Il est à noter que deux ans plus tard, dans un livre d'entretiens préfacé par lui-même (*Non, Entretiens de José Hanu avec Mgr Lefebvre*, Stock, 1977), Monseigneur reconnaît avoir rédigé cette Déclaration sous le coup de l'indignation mais, ajoute-t-il, « cette déclaration demeure, en définitive, toujours plus actuelle et plus vraie à la lumière des fruits toujours plus amers du concile (p 209).

11. Sermon du 29 août 1976 à Lille, in *Écône, Chaire de Vérité* (Iris, 2015), p. 997-998.

Le véritable scandale réside dans la réforme elle-même qui, en usurpant les titres de la Messe de toujours, dénature le Saint-Sacrifice, coupe les âmes de la grâce et les éloigne de la foi. Aussi le jugement de Mgr Lefebvre se fait de plus en plus sévère : il s'agit de préserver ceux qui n'ont pas encore été contaminés par le virus moderniste de cette réforme : « Nous conformant à l'évolution qui se produit peu à peu dans l'esprit des prêtres, nous devons éviter, je



dirais presque d'une manière radicale, toute assistance à la nouvelle messe. »¹² Seules certaines exceptions sont admises : « C'est un devoir de s'abstenir habituellement, de n'accepter une assistance que dans des cas exceptionnels : mariage, enterrements, et que si l'on a la certitude morale que la messe est valide et non sacrilège. »¹³ L'année suivante, Mgr Lefebvre précise encore, toujours en se fondant sur la réalité, l'attitude à tenir vis-à-vis de la nouvelle messe : « Elle est donc dangereuse, surtout pratiquée régulièrement. Elle amenuise et corrompt la foi lentement, mais sûrement. On ne pourrait donc y assister que rarement et pour des motifs graves, en s'efforçant d'éviter tout ce qui nous obligerait à quelques concessions odieuses... »¹⁴ On voit poindre la distinction classique que l'Église donne pour l'assistance aux rites non-catholiques, et que Monseigneur appliquera à la nouvelle messe dès 1979. C'est ce qui va maintenant être l'objet de notre étude.

12. *Marcel Lefebvre, une vie* par Mgr Tissier de Mallerais (Clovis, 2002), p. 491.

13. *Le coup de maître de Satan* (Saint-Gabriel, 1977), p. 46.

14. *La Messe de toujours* (Clovis, 2006), p. 392.

**Troisième période :
un nouveau rite nocif
auquel on ne peut participer
(à partir de 1979)**

DANS une note sur le novus ordo missae et le pape, écrite en 1979, Mgr Lefebvre rappelle et clarifie encore la position de la Fraternité vis-à-vis de la réforme liturgique : « Ces messes nouvelles non seulement ne peuvent être l'objet d'une obligation pour le précepte dominical, mais on doit à leur sujet appliquer les règles de la théologie morale et du Droit canon qui sont celles de la prudence surnaturelle par rapport à la participation ou l'assistance à une action périlleuse pour notre foi ou éventuellement sacrilège. »¹⁵ Monseigneur ne veut pas pour autant juger de la faute subjective de ceux qui participent à de telles messes¹⁶. Mais en faisant appel aux règles du Droit canon, il s'appuie sur le canon 1258. Celui-ci interdit l'assistance active à un rite acatholique (c'est-à-dire y participer comme les adeptes de ce rite), mais permet, dans certains cas exceptionnels (civilité lors d'un enterrement etc.), une assistance purement passive, à condition que le scandale soit écarté. Notons au passage que ce canon est complété par le canon 2316, qui considère comme suspect d'hérésie celui qui assiste activement à un rite acatholique. On voit comment Monseigneur juge désormais le nouveau rite : il doit être assimilé aux rites des hérétiques et des schismatiques. Ce n'est que l'application de ce qu'il disait en 1974 : « Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. »¹⁷ À ceux qui lui opposent qu'on ne peut empêcher un fidèle d'assister activement à une nouvelle messe, du moment qu'elle est valide, Monseigneur répond désormais, fort du principe canonique que nous venons d'énoncer : « Détruisons immédiatement cette idée absurde : si la messe nouvelle est valide, on peut y participer. L'Église a toujours défendu d'assister aux messes des schismatiques et des hérétiques, même si elles sont valides. Il est évident qu'on ne peut participer à des messes sacrilèges, ni à des messes qui mettent notre foi en danger. »¹⁸ Quant à ceux qui, reconnaissant

15. Ibid. p. 391.

16. Ibid. p. 397.

17. *Déclaration du 21 novembre 1974*, in *Un évêque parle*, DMM, p. 270 et suivantes.

18. Cf. *La Messe de toujours* (Clovis, 2006), p. 391.

l'excellence de la Messe traditionnelle, la trouvent simplement « meilleure » que le nouveau rite, ils sont, aux dires de l'archevêque, de « soit-disant 'traditionalistes'... » Et il ajoute : « Nous n'acceptons absolument pas cela. Dire que la nouvelle messe est bonne, non ! La messe nouvelle n'est pas bonne ! Si elle était bonne, demain nous devrions la prendre, c'est évident ! »¹⁹ Non, pour Monseigneur, il n'y a pas d'égalité possible entre la Messe de toujours et la nouvelle messe. Elles sont diamétralement opposées. En effet, « la Messe est le drapeau de la foi catholique ... [Elle] terrasse toutes les erreurs du protestantisme, de l'islam, du judaïsme, du modernisme, du laïcisme matérialiste, socialiste et communiste. Aucune erreur ne peut subsister face à notre sainte Messe catholique. La Messe est anti-œcuménique, au sens où s'entend l'œcuménisme depuis le Concile : union de toutes les religions dans un syncrétisme de prière sans dogmes, de moralité aux lois imprécises, s'accordant sur des slogans équivoques : droits de l'homme – dignité humaine – liberté religieuse. La messe nouvelle par contre est bien le drapeau de ce faux œcuménisme, qui représente l'anéantissement de la religion catholique et du sacerdoce catholique. »²⁰ Aussi, il confirmera en 1983 que « ce sont là des motifs plus que suffisants pour ne pas lui conférer les titres réservés à la Messe catholique de toujours, quels que soient les rites. »²¹ Enfin, en 1985, Mgr Lefebvre s'adressera à tous les catholiques perplexes en ces termes qui résument ce que nous venons de dire : « Votre perplexité prend peut-être alors la forme suivante : puis-je assister à une messe sacrilège mais qui est cependant valide, à défaut d'autre et pour satisfaire à l'obligation dominicale ? La réponse est simple : ces messes ne peuvent être l'objet d'une obligation ; on doit au surplus leur appliquer les règles de la théologie morale et du Droit canon en ce qui concerne la participation ou l'assistance à une action périlleuse pour la foi ou éventuellement sacrilège. La nouvelle messe, même dite avec piété et dans le respect des normes liturgiques, tombe sous le coup des mêmes réserves puisqu'elle est imprégnée d'esprit protestant. »²²

En conclusion

NOUS avons pu suivre le long parcours de Mgr Lefebvre, qui n'a pas été aussi rapide que certains autres héros de la Tradition, pour arriver cependant aux mêmes conclusions qu'eux²³. Nous avons compris que son apparente lenteur a été liée à la complexité du nouveau rite lui-même. Mais ce délai ne peut qu'accroître sa crédibilité : un homme prudent, d'une foi éprouvée, a pris son temps pour juger d'une chose aussi grave. Nul ne pourra accuser Mgr Lefebvre de précipitation. La position qu'il a adoptée est sage, appuyée non seulement sur l'expérience des faits, mais sur les principes de l'Église de toujours. Ce héraut du Christ-Roi a donc su donner à la crise une réponse claire et sûre, parce que catholique. C'est qu'il avait compris que « Satan règne par l'équivoque et l'incohérence qui sont ses moyens de combat et qui trompent les hommes de peu de foi »²⁴. Aussi, dans ce même sillage et pour garder cette même fidélité, Mgr Fellay déclarait en 2006 : « Tant que Vatican II et la nouvelle messe restent la norme, un accord avec Rome est un suicide. »²⁵



19. Ibid. p. 379.

20. Lettre aux Amis et Bienfaiteurs, février 1982.

21. Lettre aux Amis et Bienfaiteurs, mars 1983.

22. *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* (Albin Michel 1985), p. 42-43.

23. Voici, à titre d'exemple, ce qu'affirmait Mgr de Castro Mayer en janvier 1970, soit un mois seulement après l'entrée en vigueur du *novus ordo* : « Après mûre réflexion, je suis convaincu qu'on ne peut pas participer à la nouvelle messe et même, pour y être présent, on doit avoir une raison grave. On ne peut pas collaborer à la diffusion d'un rite qui, quoique non hérétique, conduit à l'hérésie. » (Lettre de Mgr de Castro Mayer à Mgr Lefebvre, in *Marcel Lefebvre, une vie*, p. 441).

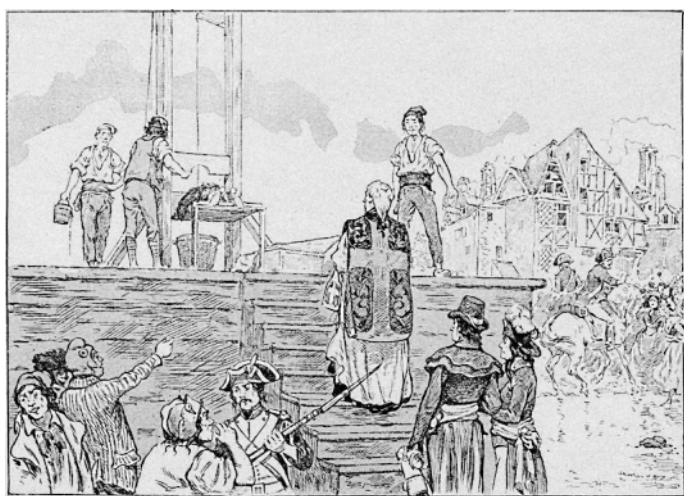
24. *Le coup de maître de Satan* (Saint-Gabriel, 1977), p. 9.

25. *Vatican II, L'autorité d'un concile en question* (Vu de Haut n°13, automne 2006) p. 8.

Un vicaire silencieux

Par l'abbé Étienne de Blois

EN 1962, c'était la guillotine spirituelle qui s'abattait sur des cœurs innocents. Le concile Vatican II est mille fois plus violent que Fouché. Remplaçons Constitution civile du Clergé par Concile Vatican II, sans-culotte par moderniste, curé par évêque, silencieux par rallié... Notre devoir est tout tracé, notre gloire est celle des confesseurs, à la suite de tant de héros chrétiens.



— Je suis pas coupable ! Je suis pas coupable !

— C'est ce qu'on va voir, si t'es pas coupable, répond Fouché.

Tchac. Dans un bruit sec et froid, la cruelle guillotine est tombée sur le cou d'un innocent.

Alors Foucher éclate de son rire sadique :

— Tu vois bien que t'étais coupable !

MICHEL cherche vainement le sommeil. Le rire de l'horrible Fouché résonne dans sa tête. Juste avant, c'était la tête de l'héroïque abbé Jean, le premier vicaire, qui était tombée sur cette place de Rouen. « Héroïque ? pense Michel, il vaudrait mieux dire saint ! Il est mort pour sa foi. » Le dimanche précédent, Monsieur le Curé avait annoncé en chaire qu'il adhérerait à la Constitution civile du Clergé. C'était affreux. Le cœur de Michel était broyé rien qu'en pensant à cette trahison. « Adhérer à l'organisation de la Révolution dans le clergé ? Quelle horreur ! Comment aurais-je pu communier

des mains de ce prêtre qui s'unit à la Révolution anti-Dieu et anti-Roi ? Heureusement, l'abbé Jean m'a ragailardi à la fin de la messe, sa profession publique a été sublime. Quel courage, quelle fougue ! Mais qu'allons-nous devenir maintenant qu'il est mort ? Qu'allons-nous devenir ? »

Michel trouve enfin un peu de sommeil. Le matin, quand il pense avoir des chances de trouver le deuxième vicaire, il se rend à l'église à travers des rues mornes et tristes d'un Rouen accablé par la main sanguinaire de la déesse-raison. « Il faut que le deuxième vicaire fasse comme l'abbé Jean, mais ensuite, nous, les hommes, nous le protégerons et le cacherons. Il échappera au martyre, mais nous, nous avons besoin des sacrements pour mener ce combat de géants. »

Arrivé dans l'église, Michel se prosterne devant Jésus-hostie. « Ô Jésus ! Ayez pitié de nous, éclairez-nous, fortifiez-nous. Ne permettez pas que nous trahissions jamais votre gloire. » Michel reste longtemps ainsi, devant Jésus-prêtre qui enseigne infailliblement le chemin du ciel, devant Jésus-victime qui donne le courage d'emprunter ce chemin puisqu'il est passé devant.

Le vicaire vient à passer. Michel se lève.

— Monsieur le Vicaire, puis-je vous parler ? lui demande-t-il tout bas.

— Venez avec moi à la Cure, nous y serons mieux, lui répond-il.

Une fois installés dans le bureau, un court silence s'installe...

— Monsieur le Vicaire, attaque Michel qui n'aime pas y aller par quatre chemins, que pensez-vous de la Constitution civile du Clergé ?

— Quelle question ! Ce n'est pas facile de trancher : c'est une question qui relève de Rome.

— Mais vous, Monsieur l'abbé, sans trancher, puisque ce n'est pas votre rôle, vous avez bien un avis ? Si on vous demandait de prêter serment à cette constitution, que feriez-vous ?

— Seriez-vous subversif, Michel ? Ne cherchiez-vous pas à m'opposer à Monsieur le Curé ?

— Ah, non ! Je suis contre-révolutionnaire. Ou plutôt je suis pour Dieu, le Roi et la Tradition. Je ne suis pas théologien, mais à un gouvernement qui renie le bon Dieu, on ne peut pas lui faire des courbettes. Il faut appeler un chat un chat, et cette Constitution un acte d'allégeance à la Révolution.

— Ne vous fâchez pas mon cher Michel. On s'aime bien... Vous devez comprendre qu'on ne peut pas traiter cette question à la légère. Vous imaginez les conséquences ? ... Bon, entre nous... Mais vous le gardez pour vous, hein ? Je n'aime pas cette Constitution...

— Merci, Monsieur l'abbé ! Vous me rassurez. Et puis on a le magnifique exemple de l'abbé Jean... Bon, j'ai beau être une tête brûlée, je sais que nous avons besoin de bons prêtres. On doit professer la foi et fuir le compromis dans les affaires de Notre-Seigneur. Mais vous avez aussi le devoir de nous donner les sacrements. Alors voilà. J'ai pas mal de bons amis, courageux... Dimanche prochain, quand vous aurez démenti l'acte du Curé, nous serons là. On aura tout préparé pour vous cacher...

— Que dites-vous ? Pourquoi me cacher ? Pourquoi démentir ?

— ... Monsieur l'abbé, aux yeux de tous vous avez acquiescé à la Constitution avec Monsieur le Curé. C'est ce qu'il a dit, et vous étiez là. Beaucoup vous prennent pour un jureur.

— L'abbé Jean a fait ce qu'il a fait... C'était peut-être courageux, mais c'était inutile. Un prêtre en moins... Il était jeune et a toujours eu des difficultés avec l'obéissance. Qui va piano, va sano. Moi, je reste en place. Beaucoup de fidèles ne comprendraient pas. Ça les dépasse. Ils resteraient ici. Ils ont besoin de moi pour les sacrements.

— Non. Les fidèles ont besoin d'abord de la foi et de votre exemple pour la conserver, Monsieur l'abbé. La question de fond ne dépasse pas les fidèles, ou alors ils n'ont plus la foi, ce sont les apparences trompeuses qui les égarent. Suivez l'abbé Jean, qui a donné l'exemple de l'obéissance à la loi de Dieu, de l'honneur, de la vraie confiance en Dieu contre toutes les prétentions des hommes.

— ...

— Bon, vous allez donner les sacrements... Et la doctrine ? reprend Michel.

— Je prêcherai ce que j'ai toujours prêché: l'amour de Jésus, la prière, la pénitence...

— Oui, des sermons pieux... mais sans lien avec le temps présent. Les fidèles ont besoin de savoir ce qu'ils doivent faire face à la Révolution.

— Michel, parfois il faut savoir faire le dos rond... Il faut être prudent.

— Prudent ? Est-ce prudent, Monsieur l'abbé, de laisser la Révolution prendre les âmes de vos fidèles ?

— Je serai là pour les protéger...

— Vous seriez mieux ailleurs pour les éloigner du poison. Vous ne pourrez pas empêcher les sermons de notre Curé-sans-culotte. Vos fidèles seront bien avec les sans-culottes, et votre pieuse présence étouffera leurs scrupules. Vous ferez le jeu de la Révolution en lui donnant une apparence honorable.

A PRÈS quelques mots d'usage, Michel est parti, dépité. Il revient devant le bon Jésus: « Pardon, bon Jésus, si j'ai mal parlé à votre prêtre. Que faire ? Où suis-je ? Jésus, éclairez-moi, fortifiez-moi. »

Sur le chemin du retour, Michel se décide: « De toute manière il est hors de question de se compromettre avec la Révolution, donc ni avec le Curé jureur, ni avec son vicaire silencieux, pas même une fois, *et surtout pas pour la messe*. La foi me vient d'en-haut, je ne peux la mélanger avec rien d'humain sans la détruire. C'est une question d'honneur, c'est l'honneur du Christ-Jésus qui est engagé. Je n'irai plus à la paroisse. Bon Jésus, envoyez-moi un prêtre fidèle et courageux. »

